

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU PRÉSIDENT

**ARRETE d'INTERDICTION d'UTILISATION  
du TERRAIN en HERBE du STADE SERGE KAMPF  
à BIVIERS**

N°14 - 2023

Le Président du Syndicat Intercommunal de la ZONE Verte du Grésivaudan (SIZOV), Gilles FARRUGIA,

Vu l'article L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement d'utilisation du stade SERGE KAMPF, arrêté n° 07-2019 du 12 avril 2019,

Considérant l'obligation de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la protection du patrimoine intercommunal et de garantir la sécurité de ses utilisateurs,

**DÉCIDE**

Article 1

Le terrain en herbe du stade SERGE KAMPF à Biviers est interdit à toutes pratiques sportives dès que les conditions climatiques hivernales (neige, pluie, gel) le justifient du 15 novembre 2023 au 31 mars 2024.

Article 2

Le Président et la directrice seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Fait à Montbonnot-Saint-Martin, le 10 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Gilles FARRUGIA